
COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

PRÉSENTS : Mesdames BERNARD Valérie, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PARPAY BLOUIN Aude, PASSEBON Delphine, Messieurs BARREAULT Fabrice, BAUMARD Cyril, BOULOGNE Nicolas, DEVANNE Xavier, ROUGER David.

EXCUSÉ(S) :

TAVENEAU Bruno	donnant pouvoir à	BARREAULT Fabrice
BOURDEAU Stéphanie	donnant pouvoir à	BERNARD Valérie
GUIGUET Damien	donnant pouvoir à	LE YONDRE Françoise
JOYEUX Richard		
DELBART Sandrine		

ABSENT(S) : RAMBAUD Didier non excusé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Delphine PASSEBON a été désignée par le Conseil Municipal, assisté de Madame Christelle SOULARD, du secrétariat de Mairie

ORDRE DU JOUR

- ELECTIONS - GRATUITÉ DE SALLE ELECTIONS 2026
- REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE
- MANDAT SPECIAL DONNE AUX ELUS CONGRES DES MAIRES
- RH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- RH - CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE
- VOIRIE - RETROCESSION LOTISSEMENT LA MOTTE A RAGON
- TRAVAUX BOULANGERIE- MODIFICATION N°5
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

Les procès-verbaux des séances du 30 juin 2025 et du 28 juillet 2025 ont été adressés aux membres du Conseil Municipal par courriel. Ils sont adoptés à l'unanimité.

2025-09-22-01 ELECTIONS – GRATUITÉ DE SALLE ELECTIONS 2026

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

CONSIDERANT que des demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques pourraient intervenir,

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition des salles municipales en périodes préélectorales et électorales, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Du 1^{er} septembre 2025 et pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat pourra disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition de la Maison des Associations et de l'Espace des Moulins au rythme d'une gratuité par scrutin.

Article 2 : Les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Article 3 : Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

APPROUVE la mise à disposition gratuite pour une réunion publique de l'Espace des Moulins et la Maison des Associations pour des réunions préparatoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

2025-09-22-02 REPRISE CONCESSIONS CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021 des procès-verbaux de constat de l'état d'abandon ont été établis par l'adjoint délégué, conformément à la délibération du 04 février 2019. Le 18 septembre 2025, il a été procédé à de nouveaux constats pour certaines concessions qui n'avaient pas fait l'objet d'un titre de concession. A ce jour, leur état ne fait apparaître aucune modification.

Monsieur le Maire demande donc de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes dans le cimetière communal :

N° PLAN	IDENTITE DU/DES DEFUNTS	DATE DE DECES
112	CHOISELAT Caroline épouse VASSEUR	03/11/1940
265	DEVEZIEN Henri DEVEZIEN Amélie	13/10/1946 16/01/1951
331	Illisible	
332	Illisible	
333	Illisible	
334	Illisible	
335	BABOU Marie épouse ROCHER	29/01/1929
359	HYPEAU Armand	06/02/1956
360	MAIRÉ Yvonne épouse HYPEAU	27/09/1941
473	Famille ALBERT - BOYER - PROUST - ROBOUAM	
482	Illisible	
483	Illisible	
484	Illisible	
485	Illisible	
492	CLERC Madeleine épouse IZAMBARD	18/05/1907
493	IZAMBARD Fernand	21/12/1922
494	IZAMBARD Jean	15/03/1885

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à quatre ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage de terrain communal. Le devoir d'entretenir l'espace à disposition ;

Considérant que depuis quatre années aucun ayant-droit ne s'étant manifesté, que le maintien en bon état d'entretien n'est pas respecté, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2025-09-22-03 MANDAT SPÉCIAL DONNÉ AUX ÉLUS POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU CONGRÈS DES MAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, du 18 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion, au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais d'inscription au Congrès des Maires, soit 95 € par participant.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des Collectivités Territoriales de prendre en charge les frais d'inscription au Congrès des Maires soit 95 € par participant, qui seront réglés directement par la collectivité après réception de la facture de l'AMF via Chorus Pro courant décembre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et R.2123-22- 1. ;

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

DIT que le paiement des frais d'inscription d'un montant de 95 € par participant sera pris en charge par la collectivité.

PRECISE que la dépense sera inscrite au compte 6532 frais de mission.

CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférant.

2025-09-22-04 RESSOURCES HUMAINES –MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a procédé à la reprise de voiries suite à la création de plusieurs lotissements. Il fait part de l'accroissement de la charge de travail du service technique. C'est pourquoi, il propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

MAIRIE SAINT-SYMPHORIEN		
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS		
Date d'effet	Suppression	Création
01 janvier 2026		ADJOINT TECHNIQUE Chargé de l'entretien du patrimoine

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

**APPROUVE la création du poste d'adjoint technique à temps complet.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

2025-09-22-05 RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la reprise de voiries, à la suite de la création de plusieurs lotissements et de l'accroissement de la charge de travail du service technique, il convient de renforcer les effectifs de ce service.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

**DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet de 35h à compter du 1^{er} janvier 2026,
PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2026,
CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités d'usage et signer les documents nécessaires.**

2025-09-22-06 VOIRIE - RETROCESSION LOTISSEMENT DE LA MOTTE

Par courrier reçu le 19 septembre 2025, les colotis du lotissement dénommé « Lotissement de la Motte » ont demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée et des espaces verts de ce lotissement.

De plus, tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie et des espaces verts dans le domaine public communal.

Il s'agirait donc, au vu de la demande des colotis, d'une cession amiable gratuite de la voirie des espaces verts et des équipements du « lotissement de la Motte » à la commune au 1^{er} janvier 2026.

Les surfaces concernées sont de 3206 m² pour les espaces verts et de 2272 m² pour la voirie, composés des parcelles indiquées ci-dessous :

- Section AD 70
- Section AD 90

Les équipements sont composés des réseaux et des candélabres,

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

ACCEPTE, sous réserve de l'obtention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais de la conformité du réseau d'eau pluvial, le transfert amiable de la voirie, des espaces verts et des équipements du « lotissement de la Motte » à la commune au 1^{er} janvier 2026 et de classer celle-ci dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative et le 1er Adjoint au Maire à représenter la commune lors de la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

2025-09-22-07 MARCHE PUBLIC - TRAVAUX BOULANGERIE- MODIFICATION N° 5

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la rénovation du bâtiment pour accueillir la boulangerie, il y a lieu de revoir l'estimation des coûts.

Pour donner suite aux différentes réunions de chantier la nouvelle estimation est la suivante :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	AVENANT 4	AVENANT 5	AVENANT 6	MONTANT MARCHÉ après modification
N° 1	VRD / AMENAGEMENT EXTERIEUR	ENTREPRISE ALM ALLAIN	15 602,00 €	prolongation de délai						15 602,00 €
N° 2	DÉMOLITIONS/ GROS OEUVRE/ RAVALEMENTS	ENTREPRISE ALM ALLAIN	149 844,45 €	- 746,08 €	7 750,00 €	12 891,52 €	prolongation de délai			169 739,89 €
N° 3	CHARPENTE/ TERRASSE BOIS	POUGNAND SCOP SA	57 023,36 €	3 781,91 €	prolongation de délai					60 805,27 €
N° 4	COUVERTURE/ ZINGUERIE	ROPIQUET CONSTRUCTION	50 409,45 €	3 198,69 €	prolongation de délai	534,57 €				54 142,71 €
N° 5	MENUISERIES EXTERIEURES	RIDORET MENUISERIE	57 332,00 €	16 271,00 €	prolongation de délai					73 603,00 €
N° 6	PLÂTRERIE/ FAUX PLAFOND/MENUISERIES EXTERIEURES	ETS. AMUSSAT	64 422,98 €	15 924,18 €	1 675,80 €	prolongation de délai	13 344,82 €	3 108,30 €	3 009,60 €	101 485,68 €
N° 7	CARRELAGE / FAIENCE	SARL B2S	32 399,14 €	1 071,00 €	- 980,50 €	1 378,60 €	- 1 223,60 €	prolongation de délai		32 644,64 €
N° 8	PEINTURE/ REVETEMENTS MURAUX	ARMONIE DECO	10 473,10 €	- 1 490,00 €	prolongation de délai					8 983,10 €
N° 9	PLOMBERIE/ SANITAIRE/ CVC	SAS ERCO	72 627,50 €	prolongation de délai	- 1 052,21 €					71 575,29 €
N° 10	ELECTRICITE/ COURANT FORT-COURANT FAIBLE	SAS CIGEC	33 629,41 €	prolongation de délai						33 629,41 €
TOTAL			543 763,39 €	38 010,70 €	7 393,09 €	14 804,69 €	12 121,22 €	3 108,30 €	3 009,60 €	622 210,99 €

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	12	1

APPROUVE le nouveau montant du marché rectifié proposé par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants, au marché de travaux de la boulangerie, suivants :

- L'avenant n°3 pour le lot 4
- L'avenant n° 6 pour le lot 6
- L'avenant n° 2 pour le lot 9

en application de la présente délibération.

DEBATS

2025-09-22-01 ELECTIONS – GRATUITÉ DE SALLE ELECTIONS 2026

Sans débat

2025-09-22-02 REPRISE CONCESSIONS CIMETIÈRE

Madame Christelle SOULARD informe qu'avant d'effectuer la reprise de ces concessions un marquage à la bombe de peinture va être effectué. Si des personnes viennent demander pour les garder, elles devront au préalable acheter la concession mais surtout s'engager à les remettre en état. En effet, aucune des concessions reprises ce jour, n'ont fait l'objet d'un titre de concession. Ce sont des concessions dites en terrain commun.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement il ne reste plus que 3 places pour des inhumations classiques de disponibles dans le cimetière. Néanmoins il reste des places pour les urnes cinéraires.

Madame Nathalie PACAULT demande ce qu'il adviendra si plusieurs décès surviennent.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a urgence sur ce dossier.

Madame Christelle SOULARD rappelle que les procédures actuelles sont des procédures qui durent 1 année. Mais la procédure actuelle a été commencée avant ce changement donc après trois années que nous avons la possibilité de reprendre les concessions. Aujourd'hui quatre années se sont écoulées et la procédure peut être effectuée.

Monsieur Cyril BAUMARD s'interroge sur la nécessité de prévoir l'extension du cimetière dans la zone réservée.

Madame Christelle SOULARD informe le Conseil que la procédure en cours a environ 200 concessions à reprendre, soit à peu près un tiers du cimetière. On ne reprend que 17 concessions car il y a urgence, mais d'autres reprises vont avoir lieu ultérieurement. Elles auront lieu petit à petit car il faut convoquer les familles.

Monsieur le Maire informe que l'acquisition d'un logiciel vient d'être faite, ce qui va permettre de connaître au mieux les places disponibles.

Il rappelle également qu'une entreprise est mandatée pour l'entretien du cimetière 6 fois par an. Nous rencontrons des problèmes avec cette entreprise car le travail n'est pas toujours fait correctement et nous sommes contraints de leur demander de revenir.

2025-09-22-03 MANDAT SPÉCIAL DONNÉ AUX ÉLUS POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU CONGRÈS DES MAIRES

Sans débat

2025-09-22-04 RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sans débat

2025-09-22-05 RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE

Monsieur Cyril BAUMARD demande si le poste a été objectivé en commission Ressources Humaines et si des équivalents temps plein ont été mis en face des tâches.

Monsieur le Maire lui répond que c'est bien la Commission qui a décidé la création de ce poste et que c'est un besoin. Il rappelle que nous faisons appel à un prestataire extérieur pour l'entretien du cimetière.

Monsieur Cyril BAUMARD s'interroge car cela est parfois une solution qui va coûter moins que de mettre en face un salaire et des charges.

Monsieur le Maire rappelle que la commune va récupérer le lotissement de la Motte, il y a eu également le lotissement des Champs Collet et, qu'à côté de ce dernier il espère qu'un autre lotissement sortira bientôt.

Monsieur Cyril BAUMARD souhaiterait que les agents soient plus disponibles lorsqu'il y a des commissions biodiversité environnement afin d'être accompagné et d'avoir leur avis pour les aménagements envisagés.

Monsieur le Maire rappelle qu'ils ont été consultés concernant le plan guide pour l'entretien des pelouses pour pouvoir mettre en place la fauche tardive.

2025-09-22-06 VOIRIE - RETROCESSION LOTISSEMENT DE LA MOTTE

Monsieur le Maire explique que le lotissement de la Motte était à l'origine un lotissement créé par le promoteur « Pierres et Territoires ». En fin de procédure, il était prévu de créer une association qui aurait en charge la gestion de l'entretien du lotissement. Les propriétaires avaient donné 500 € lors de l'achat des terrains, dans l'attente de rétrocession de la voirie et des espaces verts à la commune.

Les propriétaires ont recentralisé l'association à Saint-Symphorien en élisant seulement des personnes du lotissement. Ils ont sollicité la commune en juillet pour la reprise du lotissement car ils n'avaient plus d'argent pour continuer l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire informe qu'il a été convenu de reprendre le lotissement à l'Euro symbolique et qu'une convention a été signée pour pouvoir intervenir sur les espaces verts afin qu'ils ne deviennent pas une friche.

Monsieur Cyril BAUMARD demande si la vérification des voiries est conforme avec un Procès-Verbal de réception et, si par suite de la mise en garde de la Communauté d'agglomération du Niortais, la mise aux normes a été effectuée.

Monsieur le Maire répond que l'Agglomération a validé sans donner un avis favorable pour autant. Madame Delphine PASSEBON rappelle que c'est un lotissement dans lequel on a connu des inondations.

Monsieur le Maire fait part que des travaux ont été réalisés et qu'en 2023 – 2024, il avait beaucoup plu mais qu'il n'y avait pas eu d'inondation, pour autant.

Monsieur Cyril BAUMARD interroge sur la nécessité de refaire passer la Communauté d'Agglomération pour la vérification.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès du service pour connaître leur position sur le sujet.

Monsieur le Maire informe qu'il a été constaté que du côté du chemin des Ouches les eaux vont dans le lotissement. Des travaux de voirie vont être faits et la pente va être inversée pour que l'eau ne parte plus sur le lotissement mais dans les champs en face.

Monsieur Cyril BAUMARD souhaite qu'une seconde rangée d'arbres soit plantée pour masquer un peu le lotissement.

Monsieur David ROUGER répond que ce n'est pas possible car il n'y aurait pas la place nécessaire au passage des engins pour l'entretien

2025-09-22-07 MARCHE PUBLIC - TRAVAUX BOULANGERIE- MODIFICATION N° 5

Monsieur le Maire informe qu'il y a une plus-value concernant l'entreprise AMUSSAT car les panneaux coupe-feu n'étaient pas prévus au Cahier des Clauses Techniques Particulières au niveau du local du four.

Monsieur Cyril BAUMARD s'interroge sur la responsabilité du Maître d'œuvre car c'est une clause réglementaire.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des subventions est équivalent à 60 % du montant estimé par l'architecte et pas du montant total des travaux. Certaines plus-values sont des oublis de l'architecte mais d'autres sont des ajouts du fait de l'Architecte des Bâtiments de France. A l'heure actuelle, les négociations portent sur l'emplacement de l'extracteur de fumée qu'il souhaiterait positionner sur le côté au long du mur de l'orangerie mais l'entreprise en charge du dossier dit que techniquement ce n'est pas possible.

Il indique que le four arrive fin octobre et que le bâtiment doit être livré mi-novembre. L'ouverture de la boulangerie est prévue en janvier après l'installation du matériel.

Monsieur Cyril BAUMARD demande si des négociations ont été engagées avec le Maître d'œuvre concernant la plus-value pour les panneaux coupe-feu.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été fait mais que c'est une possibilité à considérer.

INFORMATIONS DIVERSES :

POINT TRAVAUX

SALLE SOCIO-EDUCATIVE ET SPORTIVE

Monsieur Cyril BAUMARD rappelle que nous avons une salle socio-éducative et sportive obsolète qui a besoin d'être remise au goût du jour. La Société SETIM nous accompagne sur l'étude de préféabilité pour nous fournir avant la fin de l'année trois scénarios d'aménagement chiffrés et financièrement étudiés. La société a des échanges avec les associations pour connaître leurs différents besoins. Cette démarche rentre dans la tranche ferme du marché et il y a aussi une tranche optionnelle qui pourrait être activée, si l'on souhaite que l'entreprise nous accompagne pour rédiger un programme de maîtrise d'œuvre.

VOIRIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David ROUGER concernant le secteur de Buffageasse où une étude est en cours. Les esquisses ont été réalisées et un montant des travaux a été chiffré. Une commission voirie va être convoquée pour étudier ce dossier.

TOITURES BATIMENTS

Nous n'avons pas les dates d'intervention de l'entreprise qui a été retenue pour les toitures de la Bibliothèque, de la Maison paroissiale, la Maison des Associations et les toilettes publiques.

ECOLES

Les rideaux occultants intérieurs ont été commandés et seront installés dans les classes.

ESPACE DES MOULINS

Le mobilier extérieur, pour un montant d'environ 6 000 €, va être commandé et les plantations vont être réalisées au moins de novembre.

Monsieur Cyril BAUMARD rappelle que l'aménagement extérieur a déjà été exécuté. Il reste les massifs avec le nettoyage autour des aménagements en pierre et des plantations d'arbres dans les fosses préexistantes pour la Sainte Catherine.

Il informe également que le chiffrage pour la clôture et le portail automatique a été effectué. La décision n'étant pas encore prise quant à la sécurisation du site car la route départementale est circulante en entrée de bourg.

MANIFESTATIONS A VENIR

MARCHÉ FERMIER jeudi 25 septembre organisé par **Parlons'En** et le **GAEC Graine d'Avenir** à partir de 16 h Chemin des Ouches

Deux grosses manifestations le 27 septembre 2025

- **LE HB SUD79** à deux matchs de prévus :
 - les pré-national hommes jouent à 19 h
 - les filles en excellence régionale jouent à 21 h

- Le même jour, suite au tirage de la coupe Nouvelle Aquitaine qui a désigné **l'UNION SUD DEUX-SÈVRES**, dont fait partie Saint-Symphorien, pour recevoir l'équipe de Saint Florent ainsi que l'équipe 1 des Chamois Niortais à 19 h.

Pour réguler la circulation des barrières et de la signalétique, pour indiquer les parkings, vont être mis en place.

SORTIE CYCLOS RANDONNEURS le 28 septembre 2025, la commune offre le verre de l'amitié

JOURNEES RAMASSAGE DES DECHETS le 04 octobre 2025 de 09 h à 12 h. Il y aura 6 circuits au lieu de 8 habituellement. Le rendez-vous est fixé à la Mairie

MARCHE « LES CHEMINS D'OCTOBRE ROSE » le 19 octobre 2025 organisé par **St Symp'tits Points** et **HB Sud79**.

2 parcours sont prévus avec une participation de 5 € par participant avec départ du parc de la Mairie :

- le grand parcours de 7 km départ à 9 h 30
- le petit parcours de 2.5 km départ à 10 h 30 (sentier pédestre).

La commune offrira le café d'accueil à partir de 9 h (café – chocolat chaud – jus de pomme – broyés du Poitou (fabrication par le personnel du restaurant scolaire) ainsi que le verre de l'amitié en fin de matinée par la commune.

Madame Nathalie PACAULT indique que pour l'installation du site, l'organisation de la buvette et du pot de l'amitié il y aurait besoin d'élus.

SPECTACLE CAB À RIRE le 08 novembre 2025 à l'Espace des Moulins. Le prix de la place est de 12 € et à réserver sur Billetweb.

11 NOVEMBRE 2025

LOTO DU TENNIS le 21 novembre 2025 à l'Espace des Moulins

GOUTER DU C.C.A.S. le 05 décembre 2025 à l'Espace des Moulins

MARCHE DE NOËL le 07 décembre 2025 à l'Espace des Moulins

PLANTATION DE HAIES COMMUNALES le 17 janvier 2026 matin

VŒUX DE LA COMMUNE :

- le 16 janvier 2026 pour le Conseil Municipal des Jeunes le soir
- le 17 janvier 2026 pour la population à 17 h

SPECTACLE PAULO le 26 février 2026 à l'Espace des Moulins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis quelque temps, un **MARCHAND AMBULANT, PIMPON** : bar ambulant s'est installé le jeudi sur la place de la Mairie. Ils sont satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé, ils doivent revenir ce jeudi et jusqu'aux vacances de la Toussaint un point sera fait ultérieurement. Ils seront absents le 09 octobre.

Madame Aude PARPAY BLOUIN informe que la commune participe avec le Syndicat de Commune Plaine de Courance aux **PARENTALES D'OCTOBRE** du 06 au 10 octobre 2025 avec des animations et des ateliers loisirs dans les multi-accueils du territoire tout au long de la semaine. A Saint-Symphorien, Conférence le mardi 07 octobre avec le thème : « le rythme des familles cultivé dans l'ennui libérer la créativité ».

Monsieur le Maire ajoute que d'autres manifestations sont prévues comme des concours de belote, des thé dansants organisé par le **COMITÉ DES FÊTES**.

PROCHAINS CONSEILS

03 novembre 2025 – 16 décembre 2025

19 janvier 2026 – 09 mars 2026

La séance est levée à 21 heures 36 minutes



Délibérations n° 2025-09-22-01 DE à 2025-09-22-07 DE

BARREAU Fabrice	BAUMARD Cyril	BERNARD Valérie
BOULOGNE Nicolas	BOURDEAU Stéphanie Excusée	DELBART Sandrine Excusée
DEVANNE Xavier	GUIGUET Damien Excusé	JOYEUX Richard Excusé
LE YONDRE Françoise	PACAULT Nathalie	PARPAY BLOUIN Aude
PASSEBON Delphine	RAMBAUD Didier Absent non excusé	ROUGER David
TAVENEAU Bruno Excusé		